

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 16 décembre 2021

<p style="text-align: center;"><u>REPUBLIQUE FRANCAISE</u></p> <p style="text-align: center;"><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p style="text-align: center;">Nombre de membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">20</td></tr></tbody></table> <hr/> <p>Date de la convocation : 29 novembre 2021</p> <p>Date d'affichage : 29 novembre 2021</p> <p>Vote : Pour : 20</p> <p style="padding-left: 40px;">Contre : 0</p> <p style="padding-left: 40px;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	20	<p>L'an deux mille vingt et un le seize du mois de Décembre</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : Françoise ALRIQ, Véronique BOREL, Vanessa BESSON, Danielle ROLLAND, Flore COUTURE, Pierrick ROCHE, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Félix ROCHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Magall CRAUSER, Roland VIDAL, Robert PISSAVY, Dimitri OCTAVIE, Eric TUPHE, Alain BARRES.</p> <p><u>Présents par procuration</u> : Pierre JUILLARD donne pouvoir à Françoise ALRIQ, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Christian GRAS donne pouvoir à Eric TUPHE.</p> <p><u>Absent</u> : Aurélien TISSIER, Béatrice CHEVALLET, Béatrice THOMAS.</p> <p><u>Secrétaire de Séance</u> : Flore COUTURE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	20					

OBJET : VENTE DE TERRAIN A MONSIEUR POUGET, 10 LOTISSEMENT DE BELLEVUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal de la demande d'acquisition de terrain situé au 10 lotissement de Bellevue faite par Monsieur Jean Pierre POUGET (pavillon type IV). En effet Monsieur Jean Pierre POUGET fait l'acquisition de sa maison de location auprès de Cantal Habitat et la rétrocession est prévue dans la convention d'origine avec l'organisme.

Monsieur le Maire propose une vente du terrain au prix estimé : 7 443.00 € TTC.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/12/2021 015-200071702-20211216-DE_2021_136-DE

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Décide de céder ce terrain, parcelle cadastrée section A numéro 699 situé au 10 lotissement de Bellevue à Monsieur Jean Pierre POUGET pour un coût total de 7 443.00 € dans le cadre d'une rétrocession Cantal Habitat ;

Précise que les frais d'acte notarié sont à la charge de Monsieur POUGET ;

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à la présente délibération

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/12/2021 015-200071702-20211216-DE_2021_136-DE